

## Communiqué de presse

Berne, le 29 août 2007

### La FMH introduit la Carte de professionnel de santé

## **Une carte électronique de médecin pour une meilleure sécurité des patients**

A compter de mai 2008, tous les médecins exerçant en Suisse devraient disposer d'une carte de professionnel de santé (CPS). Cette décision du Comité central de la FMH a été confirmée aujourd'hui par l'Assemblée des délégués de l'organisation faîtière des médecins suisses. La CPS permettra d'augmenter notablement la sécurité des patients, en particulier la sécurité en matière de médicaments et de médication, car elle réduira le nombre d'intermédiaires et simplifiera les processus de transmission. Lorsqu'un patient quitte l'hôpital, il ne sera plus nécessaire d'expédier les rapports et radiographies le concernant à son médecin traitant, car celui-ci en disposera déjà par le biais de la carte électronique. Comme le relève le Dr Max Giger, membre du Comité central de la FMH, le praticien pourra ainsi réagir plus rapidement et il sera possible d'éviter les examens à double, car les données nécessaires seront immédiatement disponibles.

Grâce à la CPS et à un code d'accès, le médecin pourra, de n'importe quel endroit et à partir de tout ordinateur équipé d'un lecteur de cartes, accéder à des banques de données et consulter des informations concernant un patient, telles que son dossier médical, des rapports, résultats de laboratoire, radiographies ou d'autres renseignements encore. De même, la CPS permettra l'envoi électronique sécurisé d'ordonnances signées aux pharmacies.

Les données personnelles et la photo qui figureront sur la carte, authentifiées par une instance d'enregistrement, garantiront une identification sans équivoque du médecin qui la détient. La CPS contiendra en outre une puce sur laquelle pourront être stockées diverses clés ou «certificats». Ceux-ci rendront possible un échange électronique de données sûr, indépendamment du fournisseur, ainsi que l'émission de signatures électroniques valides.

La FMH introduira la CPS avec la collaboration de Swisscom, tout en intégrant dans le processus les structures de cybersanté qui lui sont propres. En effet, la FMH dispose d'ores et déjà d'une grande expérience en matière d'échange sécurisé de données.

### **Renseignements:**

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH

N° de tél. 031/359 11 50

Courriel: [jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)